

Tours, le 27 février 2018

**Le Doyen**

Aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle  
des études de médecine

**Objet : Année de recherche médecine 2018-2019**

L'arrêté du 4 octobre 2006 modifié relatif aux années de recherche pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle de médecine, d'odontologie et de pharmacie et la circulaire du 5 juillet 2007 définissent les modalités d'attribution de l'année de recherche et la composition des dossiers de candidature. Ces informations figurent sur le site de la Faculté dans la rubrique « Recherche ».

L'année de recherche s'effectue sur une période continue comprise entre un 1<sup>er</sup> novembre et un 31 octobre commençant au plus tôt au début de la deuxième année et s'achevant au plus tard un an après la validation du diplôme d'études spécialisées postulé.

L'année de recherche s'effectue durant l'année universitaire suivant son attribution.

L'année de recherche est accomplie dans un laboratoire de recherche français agréé, reconnu par le contrat quinquennal établi entre le ministère chargé de l'enseignement supérieur et les établissements, et participant à l'enseignement d'un master ou préparant à la soutenance d'une thèse de doctorat ou dans un laboratoire étranger participant à une formation équivalente.

Les années de recherche sont attribuées aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle par le directeur général de l'ARS dont ils relèvent sur avis de la commission interrégionale de sélection. La qualité du projet de recherche détermine l'attribution des années de recherche.

Dans l'attente de l'arrêté fixant par inter-région et par subdivision le nombre d'étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle susceptibles de bénéficier de ce dispositif pour l'année universitaire 2018-2019, les étudiants candidats à l'année de recherche devront déposer leur dossier :

**au plus tard le 31 mai 2018**

**Sous format papier :**

**au Secrétariat général de la Faculté  
Faculté de Médecine de Tours – CS 73223  
10, boulevard Tonnellé  
37032 Tours Cedex 1**

**ET par mail (un seul fichier pdf) :**

**secretariat.general-medicine@univ-tours.fr**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2018 NE SERA PAS ETUDIE**

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants:

- La fiche candidat téléchargeable dans la rubrique « recherche » - « année de recherche » du site de la Faculté,
- Le curriculum vitae de l'étudiant,
- Le projet de recherche indiquant :
  - le sujet de recherche,
  - son intérêt général et scientifique,
  - son ou ses objectif(s),
  - sa situation dans le contexte scientifique et médical au niveau national et international,
  - les méthodologies utilisées,
  - les retombées attendues,
  - une bibliographie,
- Une lettre de motivation du candidat expliquant son implication personnelle dans le projet de recherche,
- Une lettre de soutien d'un responsable hospitalo-universitaire du C.H.U.
- Les coordonnées du laboratoire de recherche labellisé par le plan quinquennal Université – ministère chargé de l'enseignement supérieur s'il s'agit d'un laboratoire français, ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger,
- Les coordonnées du directeur de recherche et son curriculum vitae.

A titre indicatif, la subdivision de Tours était autorisée à attribuer 11 années de recherche en 2017-18.

Pour le Doyen et p.o.,  
La responsable administrative



Fanny BOBLETER

Copie : Enseignants